



Comité du 17 Octobre

17 OCTOBRE : JOURNEE MONDIALE DU REFUS DE LA MISERE :

DOSSIER

PEDAGOGIQUE



17 Octobre 2008 - Témoignages

Combattre la misère c'est lutter contre l'exclusion, l'injustice, les privilèges et les passes droits. Lutter contre l'exclusion c'est faire avancer les droits de ceux qui n'en ont pas, faute d'être nés riches ou privilégiés, c'est améliorer les conditions de vie et de travail.

**Lutter contre l'exclusion ce n'est pas rétablir l'esclavage !
Lutter contre la misère ce n'est pas humilier ou chasser les pauvres !**

Combattre la misère c'est lutter contre les discriminations, c'est respecter la diversité des cultures, des modes de vie et des aspirations de tous.

Combattre la misère ce n'est pas imposer à tous le même dogme.

Il n'a pas de fatalité dans l'injustice, seulement de la lâcheté à ne pas la combattre...

Permettre l'insertion c'est donner des places viables à ceux qui n'ont que la marge pour survivre, parce qu'on les rejette de partout du fait qu'ils ne seraient pas « normaux ».

Permettre l'insertion c'est tenir justement compte de leurs singularités, de leurs aspirations et les respecter.

Permettre l'insertion ce n'est pas imposer la soumission !...

Permettre l'insertion ce n'est pas exiger d'un homme qu'il renonce à tout ce qui fait de lui un être humain : ses convictions, son histoire, ses besoins élémentaires ; ce n'est pas exiger d'un homme qu'il renonce à tout ce qui le maintient en vie... Pour servir l'économie !

Permettre l'insertion c'est d'abord permettre une existence sociale qui ai du sens.

Comment peut-on lutter contre la misère tout en œuvrant pour une société injuste ?

Alex (52ans / S.D.F.)



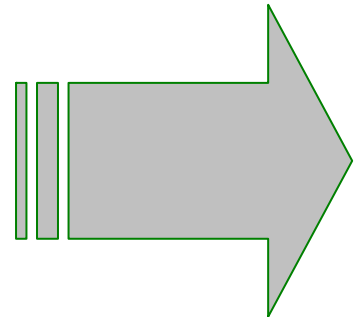
Comité du 17 Octobre

*Pour une société qui s'engage vraiment
Contre la précarité et l'exclusion.*

17 OCTOBRE : JOURNÉE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE :

DOSSIER

PEDAGOGIQUE

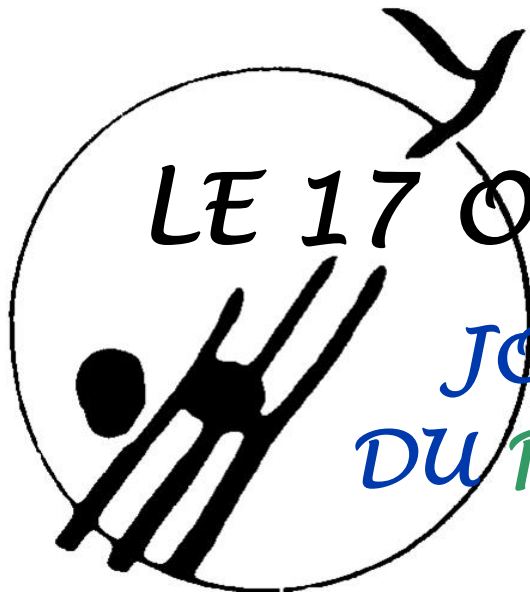


COMITE du 17 OCTOBRE

17, bd Commandant Nicolas – Quartier Montéty - 83000 Toulon

☎ 06 89 45 44 70 (Cyril / Coordinateur)

<http://comitedu17octobre.unblog.fr> / @ : comite17octobre@yahoo.fr



LE 17 OCTOBRE :

JOURNÉE MONDIALE
DU REFUS DE LA MISÈRE

De quoi s'agit-il ?



17 Octobre 2007 - Témoignages

Les « sans voix »...

Aujourd'hui, il y a beaucoup d'associations qui aident les pauvres, mais elles ne sont pas suffisamment dans le combat.

La vérité, c'est qu'une majorité des hommes sont égoïstes.

La vérité, c'est qu'il n'y a plus d'esprit de solidarité.

Il n'y a plus de conscience collective.

Seulement de l'individualisme et de l'égoïsme : certains ont les moyens de gagner leur vie, mais d'autres n'ont pas cette opportunité.

Ils sont alors privés de choses essentielles à la vie comme se loger, se nourrir, s'habiller, se soigner dignement, et n'ont même pas le droit à la culture ou à la formation professionnelle.

Personne ne les écoute, personne ne se préoccupe de leurs attentes...

Les associations censées nous aider ne dénoncent pas ces injustices, elles nous infantilisent et nous culpabilisent.

Elles nous demandent juste de nous résigner et de nous taire...

Le coupable est la gestion politique : Il n'y a pas de projet social, seulement de l'asservissement économique...

Il faudrait remettre l'être humain au centre de l'économie et de la société.

Il faudrait une répartition mondiale plus juste des richesses économiques.

Nous ne devons plus être des dommages collatéraux...



17 Octobre 2007 - Témoignages

Les « Sans Voix »....

Messieurs les politiques,

Ici en France, il y a les gens pauvres et riches.

Il y a beaucoup de gens aujourd'hui qui vivent dans la misère.

Ils n'ont pas de famille, pas d'amis et pas d'argent pour manger et vivre comme les autres.

Pourquoi tant d'indifférence ?

Pourquoi tant d'inégalités ?

Messieurs les politiques,

Il faut des toilettes publiques ! Gratuites s'il vous plaît !

Pour tous ceux qui crèvent dans la rue... Personne n'y pense, même pour les enfants c'est difficile, alors pour nous...

Messieurs les politiques,

Il faut arrêter de nous virer des squats, des seuls endroits où on peut se reposer un peu, alors que ces lieux sont inhabités et abandonnés depuis des années !...

On pourrait aménager les locaux, ouvrir l'eau comme ça on pourrait éviter de passer pour des gens sales, faire le ménage, être au moins propres sur nous.

On était déjà obligé de prendre des bidons pour se ravitailler aux fontaines...

Et vous, les fontaines vous les avez coupées !...

Pourquoi faites vous ça ?

Nous sommes des êtres humains !...

Vous appelez ça lutter contre l'exclusion ?

Assez d'hypocrisie !

Stéphane (32ans / S.D.F.)



LE 17 OCTOBRE : JOURNÉE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE

De quoi s'agit-il ?

Depuis 1995, la plupart des associations toulonnaises engagées dans la lutte contre l'exclusion célèbrent ensemble tous les 17 octobre la Journée Mondiale du Refus de la Misère.

L'initiative de cette journée revient au père Joseph Wresinski, fondateur du mouvement **A.T.D. Quart Monde**, dont la ténacité a réussi à convaincre l'Assemblée des Nations Unies de décréter le 17 octobre : « **journée mondiale pour l'éradication de la pauvreté** ».

Cette journée a pour but d'**inciter l'ensemble des associations, des organismes et des gouvernements à faire le point sur leurs engagements en matière de lutte contre la pauvreté et à se mobiliser pour les tenir... au quotidien !...**

Mais elle est avant tout l'occasion d'écouter les personnes en grande pauvreté et de rendre hommage à leur courage et à leur résistance face aux humiliations dont elles sont bien souvent les victimes.

Face aux sceptiques qui diront « *A quoi bon une journée par an si rien ne change par ailleurs ?* », nous répondrons que les prises de parole suscitées par cette journée méritent à elles seules que nous nous réunissions pour les entendre ; et qu'**il ne tient qu'à nous tous de rendre lisibles les dysfonctionnements institutionnels, les dérives socioculturelles et d'être solidaires des publics accueillis ne serait-ce qu'en véhiculant leurs expériences et leurs témoignages...**

Le cœur de cette journée est là, dans ces témoignages qui donnent aux pauvres leur vraie place : celle d'**Experts** en humanité, de porteurs d'une espérance inextinguible, à la mesure des déceptions, des injustices et des souffrances qu'ils endurent...

Pour les témoins qui acceptent de retracer devant une foule anonyme un parcours douloureux, cette prise de parole publique constitue une étape-clé qui leur permettra de continuer leur chemin la tête haute.

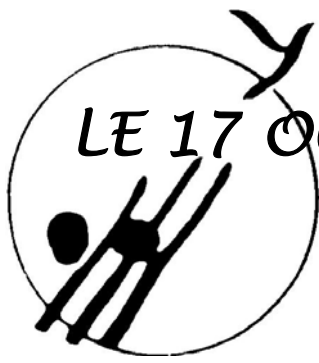
L'effort que constitue la mise en mots de leur histoire permet une relecture du passé qui met l'accent sur la fierté et l'espoir qui ont permis de tenir dans ces mois ou ces années difficiles, et sur la **dignité inaliénable de toute vie d'homme**.

Par leurs témoignages, les plus pauvres nous communiquent aussi leur pensée sur la misère et des moyens pour l'éliminer : ils ne sont plus alors des objets d'enquête ou de sollicitude mais des acteurs sociaux qui mieux que personne nous aideront, si nous prenons la peine d'écouter leur réflexion, à discerner les orientations à prendre en matière de lutte contre la pauvreté.

Les 17 Octobres, oubliant nos logiques associatives légitimes mais vite trop restreintes, nous nous remettons à l'écoute de ce qui nous fonde en mettant à l'honneur cette humanité fragile cachée au secret de chacun(e) et que les pauvres rendent visible de façon éclatante.

Michèle MONTE

(Trésorière & Co-fondatrice du Comité du 17 Octobre)



LE 17 OCTOBRE : JOURNÉE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE

De quoi s'agit-il ?

Il ne s'agit ni d'un téléthon, ni d'un premier mai, ni d'une grand-messe...
Ni d'un spectacle folklorique !...
Pas de collecte de fonds, pas de slogans antigouvernementaux,
pas de discours lénifiants d'élus ou d'autres responsables « techniques » de tous bords...

Le 17 Octobre est un hommage et un appel.

Hommage à celles et ceux qui, malgré le manque d'argent, de toit ou de travail, malgré les critiques et les soupçons, continuent à se lever tous les matins, à amener leurs enfants à l'école, à courir les bureaux en quête de réponse à leurs angoisses, à espérer qu'un jour meilleur viendra...

Hommage à celles et ceux que des années de galère ont usés prématurément, morts à quarante et quelques années, ruinés par l'alcool et la dépression, et qui, souvent, n'ont eu personne pour les accompagner jusqu'à leur dernière demeure...

Hommage à celles et ceux qui, " parce qu'un homme est un homme ", ont tendu la main à ceux que la société rejette sur ses bords, toujours plus loin du regard des " bien pensants "...

Appel à l'écoute : entendre ce que les personnes vivant dans la grande pauvreté ont à nous dire, comprendre leur humiliation d'être réduites à l'inutilité, à la mendicité, « découvrir » leur courage et leur humanité...

Appel à l'intelligence : refuser les aides d'urgence et l'assistance, inventer des solutions qui redonnent aux exclus la possibilité d'exercer leurs responsabilités ; " apprendre à pêcher, plutôt que donner du poisson " dit un proverbe chinois...

Appel au courage : choisir les vraies priorités, construire des logements pour tous, œuvrer pour la réussite de tous les enfants, refuser une société à deux vitesses...

« La misère est l'œuvre des hommes, seuls les hommes peuvent la détruire... »



LE 17 OCTOBRE : JOURNÉE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE

De quoi s'agit-il ?

« La misère ne se gère pas, elle se combat... »

Le Logement... Un droit ou un privilège ?

Selon le rapport annuel 2008 de la Fondation Abbé Pierre, parmi les 29 communes de plus de 50.000 habitants ne remplissant pas leurs obligations en matière de construction de logements sociaux, Hyères et Toulon occupent les 3^e et 4^e places. Au palmarès des plus mauvais élèves nous trouvons, pour les villes de moins de 50 000 habitants, La Valette-du-Var, le Beausset, Ollioules, Saint-Mandrier, Sanary, Six-Fours, Solliès-Pont, Solliès-Toucas... Notre région présente non seulement l'un des plus faibles taux de logements sociaux mais ce taux régresse d'année en année (rapport de l'Etat devant le CRH / Décembre 2007). Le 3 février 2009, la Fondation Abbé Pierre rendait public son rapport annuel 2009 sur l'état du mal logement en France : il souligne que « depuis le début des années 2000, la part des dépenses publiques consacrées au logement dans le P.I.B. diminue pour se situer aujourd'hui à son niveau le plus bas depuis 30ans... ». (Lien : www.fondation-abbe-pierre.fr)

La loi S.R.U. n'est pas appliquée...

En France, la **Loi n° 2000-1208** relative à la **Solidarité et au Renouvellement Urbain**, couramment appelée **loi SRU**, a été publiée au Journal officiel du 14 décembre 2000. Cette loi a été élaborée autour de trois exigences :

- Exigence de solidarité ;
- Développement durable ;
- Renforcement de la démocratie et de la décentralisation.

La Loi SRU exige notamment l'application de la **mixité sociale** avec obligation d'un pourcentage de **20% de logements sociaux** dans les communes de plus de 3500 habitants (1 500 en Île-de-France) comprises dans une agglomération de plus de 50000 habitants, comprenant au moins une commune de plus de 15000 habitants.

Le département du Var est l'un de ceux qui respecte le moins la loi SRU : le taux moyen de logement social est de **9%**, 20 des 24 communes de ce département ne respectent pas leurs obligations...

Réagir ou laisser faire ?

Un logement décent et accessible pour tous : un droit ou une « utopie » ?...

La Santé... L'Education... La Famille...

La Culture... L'Emploi...

Des droits ou des privilèges ?

- Personnes à la rue ou en hébergement d'urgence...
- Personnes hébergées chez des parents et ne pouvant accéder à un logement autonome...
- Travailleurs voués à des contrats précaires sans perspectives d'avenir...
- Personnes âgées isolées et jeunes en rupture de famille réduits à l'assistance...
- Femmes seules chefs de famille exclues de l'emploi et de la formation...
- Jeunes sans qualification et victimes de discrimination...

Les situations indignes se multiplient dans notre pays, la précarité, les inégalités et l'exclusion grandissent, tout particulièrement dans notre région et notre département où les disparités de revenu sont de plus en plus criantes.

Aujourd'hui, en P.A.C.A., plus de 650 000 personnes, soit près d'un habitant sur huit, dont plus de 120 000 dans le Var, vivent en dessous du seuil de pauvreté, un enfant sur cinq de moins de 18 ans est nécessiteux, alors que dans le même temps l'écart des revenus entre les plus fortunés et les moins aisés est l'un des plus importants de France (rapport INSEE)...

Dans de nombreux domaines, l'écart entre les intentions affichées par la loi (loi de 98, loi instaurant la CMU, loi DALO...) et les modalités d'application est flagrant et dénoncé par le Comité européen des droits sociaux dans son rapport du 5 décembre 2007.

Confrontés à la pénurie de logement et d'emplois, à l'implosion du marché de l'immobilier et à la restriction des parcours professionnels qualifiants, les travailleurs sociaux sont mis dans des situations impossibles.

Les associations, quant à elles, ont le sentiment de servir de caution à un système qui crée de plus en plus d'inégalités et d'exclusions.

De plus, lorsqu'elles dépendent des aides publiques, elles ne se sentent pas libres de dénoncer les dysfonctionnements dont elles sont les témoins.

**La précarité n'est pas une fatalité...
C'est une violation des droits de L'Homme.**

Les droits de l'Homme, tels qu'ils sont inscrits dans les préambules constitutionnels de la 4^{ème} et de la 5^{ème} République ou dans la déclaration de 1948, ne sont pas uniquement des « droits civils et politiques » (portant sur la liberté par exemple). Ce sont aussi des « droits économiques et sociaux » (droit à la dignité, droit au travail, droit au logement...).

En ces temps de chômage, de précarité et d'exclusion, dans des pays « avancés » tels que le nôtre, ce sont des droits qui sont mis à mal à travers des hommes qui souffrent : combattre la misère c'est militer pour les droits de l'Homme.

Refuser la misère (en France) c'est exiger la simple application des droits de l'Homme (dans notre pays).

Extraits de la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme :**

PRÉAMBULE DE LA CONSTITUTION DU 27 OCTOBRE 1946 :

« Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et les libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des Droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République ».

Préambule de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 Décembre 1948 :

Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité, l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme.

La reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

Il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression.

La nation doit assurer à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Elle doit garantir à tous la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.

Tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, doivent s'efforcer, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des Etats Membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

Article 23 :

Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.

Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.

Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.

Article 25 :

Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance.

Lien : <http://www.un.org/fr/documents/udhr/> (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme)

Voir aussi : « La lente gestation de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme » (article de la L.D.H. /section Toulon) : <http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article3020>

Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne

(Proclamée à Nice, le 07 décembre 2000)

Extraits :

Article premier : La dignité humaine est inviolable.

Elle doit être respectée et protégée.

Article 3 : Toute personne a droit à son intégrité physique et mentale.

Article 5 : Nul ne peut être tenu en esclavage ni en servitude.

Nul ne peut être astreint à accomplir un travail forcé ou obligatoire.

La traite des êtres humains est interdite.

Article 8 : Toute personne a droit à la protection des données à caractère personnel la concernant.

Article 19 : Nul ne peut être éloigné, expulsé ou extradé vers un Etat où il existe un risque sérieux qu'il soit soumis à la peine de mort, à la torture ou à d'autres peines ou traitements inhumains ou dégradants.

Article 20 : Toutes les personnes sont égales en droit.

Article 21 : Est interdite, toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

Article 23 : L'égalité entre les hommes et les femmes doit être assurée dans tous les domaines y compris en matière d'emploi, de travail et de rémunération.

Article 25 : L'union reconnaît et respecte le droit des personnes âgées à mener une vie digne et indépendante et à participer à la vie sociale et culturelle.

Article 26 : L'union reconnaît et respecte le droit des personnes handicapées à bénéficier de mesures visant à assurer leur autonomie, leur intégration sociale et professionnelle et leur participation à la vie de la communauté.

Article 31 : Tout travailleur a droit à des conditions de travail qui respectent sa santé, sa sécurité et sa dignité. Tout travailleur a droit à une limitation de la durée maximale du travail et à des périodes de repos journalier et hebdomadaire, ainsi qu'à une période annuelle de congés payés.

Article 34 : Afin de lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté, l'Union reconnaît et respecte le droit à une aide sociale et à une aide au logement destinées à assurer une existence digne à tous ceux qui ne disposent pas de ressources suffisantes, selon les modalités établies par le droit communautaire et les législations et pratiques nationales.

Article 35 : Toute personne a le droit d'accéder à la prévention en matière de santé et de bénéficier de soins médicaux dans les conditions établies par les législations et pratiques nationales. Un niveau élevé de protection de la santé humaine est assuré dans la définition et la mise en œuvre de toutes les politiques et actions de l'Union.

Article 47 : Toute personne dont les droits et libertés garantis par le droit de l'Union ont été violés a droit à un recours effectif devant un tribunal dans le respect des conditions prévues au présent article. Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement et dans un délai raisonnable par un tribunal indépendant et impartial, établi préalablement par la loi. Toute personne a la possibilité de se faire conseiller, défendre et représenter. Une aide juridictionnelle est accordée à ceux qui ne disposent pas de ressources suffisantes, dans la mesure où cette aide serait nécessaire pour assurer l'effectivité de l'accès à la justice.

(Téléchargement possible de la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne
/ Format PDF / via le blog du Comité : <http://comitedu17octobre.unblog.fr>)

Déclaration de Solidarité (Mai 2006)

En mai 2006, des défenseurs des droits de l'homme, venus de quatre continents et de toutes les couches de la société, se sont réunis pour donner suite à une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies visant à amplifier l'impact du 17 Octobre, Journée Mondiale du Refus de la Misère.

La lutte contre la misère n'aura d'effets durables que si l'expérience, la pensée et la participation de ceux qui l'affrontent tous les jours sont prises en compte : enfants privés d'avenir, jeunes contraints à des travaux de survie ou à l'inutilité, femmes et hommes humiliés jour après jour...

La journée du 17 Octobre doit redonner courage à ceux qui font face à l'intolérable, pour continuer à refuser la misère et ne pas baisser les bras. Elle doit nécessairement mobiliser des personnes de toutes origines, de toutes professions pour rebâtir nos démocraties et nos façons de penser, agir et vivre ensemble avec ceux qui, jusque-là, en étaient exclus.

- Nous sommes solidaires avec celles et ceux qui luttent, partout dans le monde, pour résister à la misère et l'éliminer.
- Nous voulons contribuer à faire respecter la dignité et l'accès effectif de tous aux droits de l'homme.
- Nous voulons nous joindre aux efforts qui permettent la participation des personnes en situation d'exclusion et de misère à la vie de nos sociétés, notamment au 17 Octobre, journée Mondiale du Refus de la Misère.
- **Nous demandons** que les citoyens, les autorités locales, nationales et les Nations Unies :
 1. **Considèrent les plus pauvres comme les premiers acteurs de la lutte contre la pauvreté.**
 2. **Associent les plus pauvres à la conception, la mise en place et l'évaluation des politiques qui les concernent et portent l'ambition d'un monde sans pauvreté, un monde où les droits à la vie familiale, au travail décent, à la participation sociale, culturelle et politique sont respectés.**
 3. Soutiennent les événements organisés chaque 17 octobre afin que la participation des personnes en situation de pauvreté reste au cœur de la Journée Mondiale du Refus de la Misère.
 4. Participent aux dialogues qui doivent se mettre en place tout au long de l'année avec les personnes qui, en refusant la misère, créent des chemins vers la paix.



Depuis 2001, le réseau Européen EAPN (European Anti Poverty Network) rassemble 27 réseaux nationaux d'associations et d'organismes en lutte contre l'exclusion et la pauvreté. Son objectif est de porter au niveau Européen les revendications locales et nationales des publics en situation de précarité et de chaque association ou organisme solidaire, engagé dans la lutte contre l'exclusion...

EAPN France regroupe entre autres : *A.T.D. Quart Monde, le Secours Catholique, les Petits Frères des Pauvres, Le mouvement du Nid, Solidarités Nouvelles face au Chômage, L'Armée du Salut, Emmaüs, F.N.A.R.S., U.N.I.O.P.S., ...*

Le Comité du 17 Octobre participe aux réunions régionales d'EAPN France.

Depuis 2001, les revendications des publics concernés par l'exclusion et la précarité tardent à se faire entendre et à être appliquées...

La conclusion majeure du premier rassemblement EAPN (2001) a en effet été la suivante : **Reconnaissance de la compétence et de l'expertise des personnes en situation de pauvreté.**

Prise en compte de leur volonté de participer à la société et à la prise de décision qui les concernent.

Il est à noter cependant qu'existe en France, un **Conseil National de Lutte contre L'Exclusion** où les personnes en situation d'exclusion ont pu et peuvent à présent intervenir, (depuis 2007 seulement...) sous le titre '**d'Experts**' !...

Les différentes synthèses des réunions régionales et nationales d'EAPN France sont consultables sur le blog du Comité du 17 Octobre : <http://comitedu17octobre.unblog.fr> ainsi que sur le site d'EAPN France : www.eapn.org)

Cette année, en France, face à l'abondance des dérives institutionnelles, socioculturelles et à la multitude des disfonctionnements qui ont pu être relatés par les publics en proie à l'exclusion et à la précarité, la conclusion majeure des réunions 2009 a été résumée en une phrase :

« *Combattre la misère, c'est remettre l'être humain au centre d'un projet de société basé sur le respect, la dignité, la solidarité & la citoyenneté active.* »

Il convient de rappeler ainsi que **la misère n'est pas conjoncturelle mais structurelle** et qu'elle dépend en premier lieu des orientations et des directives socioéconomiques de nos gouvernements.

Réagir ou Laisser faire ?

Le 17 Octobre est une manifestation mondiale mais elle est aussi nationale et locale...
Commençons donc par appliquer les fondements de cette journée aux pieds de nos portes...
Là où un certain nombre de citoyens n'estime rien voir...

Chacun à son niveau, dans son quartier, sa ville, son département, sa région, son pays doit prendre conscience des inégalités et des injustices pour pouvoir les combattre...

Quels sont nos outils pour éradiquer la misère ?

Les associations ne peuvent se substituer aux désengagements politiques en matière de lutte contre l'exclusion et de respect des droits de l'Homme (Loi S.R.U. non appliquée, banalisation de la précarité et de la dégradation des conditions de travail...).

Le Comité du 17 Octobre ne peut que rappeler aux élus leurs (dés)engagements (Loi de 1998 par exemple) et relayer les constats des premiers concernés : les publics en grande précarité accueillis par les associations membres.

Au niveau local, force est de constater que bon nombre d'associations ne tiennent pas compte ou éludent les dérives politiques et socioculturelles à l'origine des inégalités et des injustices sociales dont peuvent être victimes leurs différents publics.

Pourtant, les associations et les travailleurs sociaux qui œuvrent au quotidien sur le terrain de l'exclusion sociale et de la précarisation sont en première ligne pour constater des difficultés et des souffrances de leurs différents publics : Loyers inaccessibles, offices HLM saturés, stigmatisation permanente, culpabilisation, banalisation de la précarité et de la dégradation des conditions de travail, banalisation des inégalités et de l'injustice sociale (« il n'y a pas de pauvreté en France »...) marché de l'emploi inadapté, contrats précaires, revenus du travail insuffisants, relationnisme omniprésent, situations multiples de détresse, de désespoir...

Quelles attitudes peuvent-ils, doivent-ils adopter ?

Passer sous silence les dysfonctionnements ? Se contenter d'exécuter les directives de rentabilité conditionnant les financements ? Banaliser voire nier la souffrance et l'injustice sociale ? Pour quelles finalités ?

Simpletment préserver son propre emploi précaire ?

Réagir ou laisser faire ?

Quelles politiques pour combattre la misère ?

« Dès lors que l'on dénonce la misère on fait de la politique... » (Joseph Wresinski)

Mais **banaliser ou ignorer la misère est aussi un acte politique...**

Au final, n'est-il pas de notre devoir de dénoncer les injustices au nom de nos responsabilités et de nos engagements fondateurs ?

Cyril Cossu

(Coordinateur « moderne » : contrat précaire / sans domicile fixe...)

« Pour dissiper tout malentendu sur le terme "politique" : rappelons que celui-ci recouvre deux dimensions qu'il convient de ne pas confondre, même si étant liées elles entretiennent souvent la confusion :

- La première est celle du projet de vie en société, de la recherche du bien commun et de la lutte contre toutes les formes d'injustice génératrices de pauvreté.

- La seconde est la mise en œuvre d'une stratégie pour la conquête du pouvoir. Elle est propre à la vie des partis politiques...

Enfin, le SILENCE est toujours un acte politique puisqu'il est consentement tacite à l'ordre ou au désordre établi. »

*Jean- Yves Règne,
Membre de l'UDV.*

Comité du 17 octobre

Rappel de la loi de 1998

Article premier de la loi d'orientation contre les exclusions du 29 juillet 1998 :

« La lutte contre les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation.

La présente loi tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance.

L'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics dont les centres communaux et intercommunaux d'action sociale, les organismes de sécurité sociale ainsi que les institutions sociales et médico-sociales participent à la mise en œuvre de ces principes.

Ils poursuivent une politique destinée à connaître, à prévenir et à supprimer toutes les situations pouvant engendrer des exclusions.

Ils prennent les dispositions nécessaires pour informer chacun de la nature et de l'étendue de ses droits et pour l'aider, éventuellement par un accompagnement personnalisé, à accomplir les démarches administratives ou sociales nécessaires à leur mise en œuvre dans les délais les plus rapides.

Les entreprises, les organisations professionnelles ou interprofessionnelles, les organisations syndicales de salariés représentatives, les organismes de prévoyance, les groupements régis par le code de la mutualité, les associations qui œuvrent notamment dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, les citoyens ainsi que l'ensemble des acteurs de l'économie solidaire et de l'économie sociale concourent à la réalisation de ces objectifs. »

Comité du 17 octobre

Répartition mondiale des bénéfices de la croissance :

Les 2 % les plus riches de la population adulte du monde possèdent aujourd'hui plus de la moitié de la richesse des ménages du monde alors que les 50% les plus pauvres n'en possèdent qu'à peine 1%...

(Rapport O.N.U. / P.N.U.D.)



LE 17 OCTOBRE : JOURNÉE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE

De quoi s'agit-il ?

Tableau récapitulatif

La Journée Mondiale du Refus de la Misère :		
Ce n'est pas...	C'est...	Moyens
Une simple action annuelle, ponctuelle...	Le bilan de l'ensemble des actions développées tout au long de l'année au sein des structures participantes. Un engagement quotidien.	Développer au quotidien la participation des publics accueillis à l'élaboration des décisions qui les concernent.
Une opération publicitaire ou une vitrine destinée à mettre en valeur les organismes participants...	Un rappel des engagements fondamentaux en matière de respect des Droits de l'Homme et de lutte contre les inégalités.	Adhérer à une Charte de solidarité commune & l'appliquer au quotidien.
Une fête de la misère , de l'exclusion ou des inégalités...	La manifestation d'un combat continuel contre la banalisation de l'injustice sociale.	Rappeler régulièrement aux élus leurs (dés)engagements en matière de respect des droits.
Une exhibition exotique pour nantis ou un parc d'attractions pour démunis...	Une prise de conscience commune.	Favoriser l'information et la sensibilisation de tous les publics.
Une opération commerciale...	Une application de convictions élémentaires.	(Re)placer l'humain au centre des projets socioéconomiques.
Une tribune politique...	Un appel à la citoyenneté , au courage et à l'intelligence...	Permettre la prise de parole et la rencontre de tous les publics.
Un boudoir intimiste pour se congratuler et/ou se donner bonne conscience le temps d'une pause café...	Un investissement individuel et collectif basé sur des convictions élémentaires et des engagements fondamentaux.	Porter l'ambition d'un monde sans inégalités où les Droits de l'Homme sont respectés.
Un concours mondial de pauvreté...	Une mobilisation pour la sauvegarde et le respect des droits universels.	Prendre déjà conscience des dérives et des dysfonctionnements locaux...



17 Octobre 2008 - Témoignages

Natalia,

Natalia, lorsque tu m'as vu m'approcher, tu as baissé la tête.
La honte se lisait sur mon visage.

J'ai eu mal de te revoir ainsi...

«Non, ne baisse pas la tête !»...

J'ai eu envie d'hurler.

Alors je me suis agenouillée devant toi, j'ai mis ma tête dans
mes mains et je l'ai relevée et nos yeux se sont croisés, et nos
larmes ont coulé, et tu as rebaisé ton visage.

« Non, non Natalia, regarde-moi, regarde-les » ! Tu fais la
manche et alors, mais tu restes dignes, digne d'être regardée.
Ce sont eux qui devraient avoir la tête dans leur soulier : pas
un regard, pas un sourire pour toi. Relève-toi Natalia, ce sont
eux les misérables. »

Deux mots pour toi Natalia, par amour, juste par amour.

Cathy